

Le 23 Novembre 1964

Le contre-plan
présenté par le P.S.U.

LE CONTRE-PLAN PRESENTE PAR LE P.S.U.

Au moment où le parlement commence l'examen du projet gouvernemental d'"Options pour le Vème Plan", le P.S.U. tient à rappeler son opposition à ce projet et à formuler, de façon détaillée, les bases du contre-plan qu'il propose comme plate-forme commune à l'ensemble des forces de gauche françaises, syndicales et politiques.

La tactique gouvernementale consistant à faire croire à l'opinion que seul le gouvernement propose un avenir économique et social précis aux français et que seul son projet est possible, le P.S.U. entend démontrer – chiffres à l'appui – que le choix gaulliste non seulement n'est pas le seul possible, mais encore qu'il est l'un des plus mauvais qui soient pour les milieux populaires et qu'il freine le développement économique du pays.

Il suffira de comparer les orientations proposées par le gouvernement à celles que le Contre-Plan permettrait d'adopter pour constater que le pouvoir a délibérément refusé aux travailleurs la satisfaction de leurs revendications les plus légitimes. Qu'il s'agisse de la durée du travail, de la consommation individuelle, du niveau des bas salaires, de celui des prestations sociales et familiales, ou encore du rythme de construction de logements, d'écoles, d'hôpitaux, de stades... le gouvernement a volontairement sacrifié les intérêts des classes populaires, qui constituent pourtant la grande majorité de la nation.

Par son Contre-Plan qu'il soumet à la discussion de l'ensemble des forces de gauche, le P.S.U. entend montrer que satisfaction pourrait être donnée aux revendications essentielles du monde du travail: le niveau de l'économie française et ses possibilités de progrès le permettent. A condition bien entendu que l'expansion soit orientée vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre et non vers le profit des classes privilégiées.

— PREMIERE PARTIE —

"POURQUOI LE P.S.U. REFUSE LE PROJET DE Vème PLAN ET LA
"DEPLANIFICATION GAULLISTE"

Comme l'ensemble des Confédérations syndicales et la plupart des organisations familiales, le P.S.U. rejette le projet de Vème Plan présenté par le gouvernement. En voici les raisons :

1°) — Le projet gouvernemental se contente d'une expansion nationale de 5% par an, par refus d'une intervention vigoureuse de l'État dans les domaines où le capitalisme entend garder les mains libres. Cette limitation à un taux de croissance plus faible que celui des années précédentes est d'autant plus anormale que le projet gouvernemental rejette en même temps la réduction légale du temps de travail. En refusant de porter atteinte aux structures capitalistes de l'économie française, le gaullisme est conduit à redouter une forte croissance par crainte d'une inflation qu'il se sait incapable de juguler.

Or, ce refus frustrera la nation d'une production de plusieurs milliers de milliards d'anciens francs entre 1966 et 1970. Pour mesurer l'ampleur de cette perte, il suffit de rappeler que l'élévation de 1% du rythme annuel croissance pourrait procurer à l'économie française quelque 6.500 milliards d'anciens francs de richesse supplémentaire durant les cinq ans du plan : près de dix fois le coût total des H.L.M. et des constructions scolaires de cette année.

Ce n'est pas seulement d'ailleurs le rythme de l'expansion française qui est restreint par le choix gaulliste, mais aussi la qualité de cette expansion. L'accent mis sur des secteurs improductifs, le refus des réformes de structures alourdissent l'économie française, au moment où elle aurait plus que jamais besoin de dynamisme et de rajeunissement pour affronter la concurrence internationale et assurer le plein emploi des nouvelles générations.

2°) — Le projet gouvernemental refuse la réduction légale de la durée du travail, réclamée à juste titre par les travailleurs. Alors que la France est un des pays européens où l'on travaille le plus longtemps, le gouvernement refuse — en dépit de l'avis exprimé par le Conseil Économique il y a un an — de réduire les horaires hebdomadaires de travail. Il se contente de.... faire confiance au patronat pour abaisser la durée du travail.

3°) — Le projet gouvernemental aggrave les inégalités sociales, en France, en limitant à 3% environ la hausse annuelle moyenne des salaires, alors que les profits des sociétés pourront progresser de 10% par an, voire davantage.

Il ne prévoit aucune mesure de "rattrapage" en faveur des bas salaires, des travailleurs du secteur public et des régions défavorisées, enfin des familles, que l'évolution des dernières années a constamment pénalisés. Il ralentit au contraire l'évolution des prestations sociales et familiales, ce qui aboutira à priver les vieux, les malades et les familles de 1.200 milliards d'anciens francs en cinq ans ! • • • / • • •

Ainsi, non seulement le projet gouvernemental refuse de réduire les inégalités sociales, mais encore il les consolide et les aggrave en proposant une "politique" des revenus qui n'est qu'une simple police des salaires.

- 4°) – En revanche, sous prétexte de "vérité des prix", le projet gouvernemental préconise une politique qui consiste à majorer indistinctement tous les tarifs publics, au mépris d'ailleurs de sa propre politique de "stabilisation" et avec l'évident souci de se dégager ainsi de toute responsabilité dans le financement des investissements du secteur public.
- 5°) – Le projet gouvernemental sacrifie à sa politique d'armement nucléaire et de prestige l'équipement collectif du pays. Les dépenses militaires qui ont déjà augmenté de 63% pendant les cinq dernières années, progresseront encore de 35% à 38% (selon la façon de calculer).

Mais, dans le même temps, l'énorme retard des équipements sociaux collectifs ne pourra pas être rattrapé : la crise du logement qui frappe un Français sur quatre ne sera pas résolue ; les écoles continueront à manquer ; la mise à jour des hôpitaux restera la plus grande d'Europe ; des centaines de stades populaires seront sacrifiés au "grandiose" stade de 100000 places ; la recherche scientifique demeurera négligée...

- 6°) – Enfin, le projet gouvernemental préconise le développement de l'autofinancement c'est-à-dire, des profits que les entreprises réinvestissent sur place ou dans leurs filiales. C'est encourager le patronat à prélever une dîme supplémentaire sur les salariés (qui auraient pu bénéficier d'augmentations) ou sur les consommateurs (qui auraient pu bénéficier de prix moins chers) pour le seul profit en capital des actionnaires (propriétaires des entreprises ainsi agrandies et modernisées). C'est aussi renforcer le pouvoir économique et politique du grand patronat qui étend ainsi, sans contrôle, les dimensions de son entreprise.

Les entreprises à grand profit pourront ainsi développer sans contrôle des investissements peu nécessaires au pays alors que d'autres plus utiles ne seront pas réalisés.

Le gouvernement gaulliste "déplanifie"

Cette nouvelle forme de restauration des mécanismes privés de financement complète l'entreprise de "déplanification" poursuivie avec persévérance depuis plusieurs années par les gouvernements gaullistes. Sous l'inspiration de financiers réactionnaires, comme RUEFF, ou de politiciens conservateurs, comme PINAY, POMPIDOU, et GISCARD d'ESTAING, le pouvoir a progressivement démantelé les mécanismes financiers de la planification française, mis en place durant les quinze années précédentes.

Depuis 1958, l'équipe gaulliste développe son entreprise de sape des mécanismes inventés pour assurer – encore insuffisamment d'ailleurs – une certaine conformité des décisions d'investissements aux exigences du Plan. Elle a commencé par réduire le rôle de l'État dans le financement et le contrôle des investissements ; maintenant, elle prône tantôt l'autofinancement, tantôt le recours au marché financier, mais toujours le droit des groupes privés à déterminer souverainement, selon le critère du profit, la répartition de leurs ressources financières entre les emplois possibles. Le Plan se trouve ainsi.../...

réduit de plus en plus) à n'être qu'une vaste étude de marché, chargée seulement de donner plus de sécurité à la formation des profits des sociétés. Là où il n'y a pas de contrôle public des investissements prioritaires du pays, il n'y a pas de Plan véritable.

Tout en étant socialement condamnable, le projet gouvernemental est donc financièrement incertain. Tout donne à penser que ses objectifs - bien que modestes en plusieurs domaines - seront difficilement atteints. Et cela d'autant plus que l'hostilité syndicale à ce projet est générale et que le patronat tient à garder sa liberté d'action malgré le Plan.

Déjà les objectifs du IIIème Plan n'avaient pu être tous atteints, faute en particulier d'une orientation appropriée des financements de l'investissement. Les prévisions du IVème Plan, le gouvernement vient de l'avouer, seront moins vérifiées encore : retard de 22% dans l'équipement urbain, de 19% dans l'équipement culturel, de 9% dans l'équipement scolaire (pourtant fort minoré dans les objectifs du IV° Plan)... Ce n'est pas une coïncidence si les retards les plus graves dans l'exécution du Plan concernent précisément les secteurs où l'État devait intervenir le plus énergiquement.

C'est la rançon naturelle - et voulue - d'une "déplanification" systématique qui a privé l'État de plusieurs de ses moyens d'intervention, pour laisser le capitalisme bancaire et les grands intérêts financiers reprendre, sous couvert d'économie libérale, la place qu'ils avaient perdue après la collaboration et la guerre.

Cette orientation rétrograde ne pouvait protéger le pays contre l'inflation. Celle-ci s'est développée durant le III° Plan, puis pendant le IV°. Pour la freiner, le pouvoir s'est contenté - comme jadis les "libéraux" de la même école - de comprimer la consommation des classes populaires et de ralentir l'expansion. Le gouvernement a ainsi avoué sa propre impuissance à respecter son plan. La déplanification s'accroissant, le V° Plan risque d'être encore moins appliqué que les précédents.

C'est avec cette évolution si manifestement contraire à l'intérêt des masses que veut rompre le P.S.U. en lançant son Contre-Plan.

Pourquoi un Contre-Plan

La présentation de ce Contre-Plan répond à une double nécessité :

- montrer que les choix gaullistes ne sont ni les seuls possibles dans la France d'aujourd'hui, ni les meilleurs (bien au contraire)
- permettre à l'ensemble des forces de gauche de se mobiliser autour d'un objectif global à court ou à moyen terme, définissant quel progrès économique et social peut être réalisé par les classes populaires dans l'état de développement de notre pays.

L'objet du Contre-Plan que nous présentons, en opposition au V° Plan gaulliste, est donc triple :

- 1°) - Le Contre-Plan définit en premier lieu les objectifs économiques et sociaux prioritaires que peuvent s'assigner les forces syndicales et politiques de gauche pour la période des cinq prochaines années couvertes par le V° Plan (1966-1970). Il diffère en cela des catalogues revendicatifs traditionnels, dont la longue énumération décourage la recherche des priorités. Il constitue au contraire un choix clair - caractéristique de tout Plan - des revendications les plus légitimes, en même temps qu'une perspective commune aux diverses luttes revendicatives.
- 2°) - Le Contre-Plan cherche à montrer ce qui est possible durant le prochain quinquennat, en chiffrant le coût des revendications retenues et en intégrant leur satisfaction dans le développement économique national. Il répond donc, comme tout plan digne de ce nom, aux règles de cohérence hors desquelles le risque démagogique ou inflationniste est certain. Le tableau qu'on lira en Annexe montre que le "test de cohérence" de notre Contre-Plan a été passé avec succès.
- 3°) - Le Contre-Plan énumère en conséquence les conditions de sa réussite. Loin d'être une simple suite de réclamations ou de réformes sociales, il précise les moyens à mettre en oeuvre pour parvenir à son application : moyens humains techniques, financiers, réformes de structures à opérer... Définissant les obstacles à aplanir dans la société actuelle, il indique comment le faire, conduisant ainsi des luttes revendicatives immédiates à la contestation plus profonde des structures économiques et politiques de la société capitaliste.
- Loin de constituer un ajustement ou une rectification du V° Plan gaulliste, le Contre-Plan que présente le P.S.U. est un moyen de lutte contre le néo-capitalisme. Il n'a pas pour but d'intéresser les seuls techniciens de l'économie - à qui il offre une esquisse de rechange du V° Plan gaulliste - mais d'abord et surtout de faciliter, de coordonner, donc d'intensifier la lutte des travailleurs contre l'orientation réactionnaire du pouvoir. Il leur offre un objectif global de lutte économique et sociale, aussi bien au sein des entreprises qu'au niveau de l'économie nationale toute entière.

Ce n'est certes pas le programme économique de la société socialiste de demain. Mais le Contre-Plan constitue un pas important vers elle : à la conception capitaliste du pouvoir favorable aux riches et fondée sur le maintien des structures actuelles, il oppose une autre conception qui ouvre la voie au développement socialiste. Ce Contre-Plan conduit à d'autres qui le compléteront dans le temps et jalonneront l'avancée au socialisme.

Celle-ci suppose une discussion approfondie entre forces syndicales et politiques de gauche sur les objectifs à poursuivre et les moyens pour les atteindre, bref, sur le Contre-Plan. Seul, aucun syndicat ne peut en France renverser le cours des choses et empêcher le néo-capitalisme gaulliste de faire valoir ses vues. Groupées, les forces de gauche peuvent y parvenir. Elles doivent donc définir en commun les buts et les moyens de leur lutte.

C'est dans cet esprit que le P.S.U. présente les propositions qu'on va lire elles sont sa contribution à la définition des objectifs et des moyens de lutte de toute la gauche. Elles appellent critique, discussion, amélioration. Aussi bien, le P.S.U. ne revendique aucun droit d'auteur, ni sur l'idée du Contre-Plan, ni sur tel ou tel point de son contenu. Avant ou après lui, d'autres en ont eu le souci, au Conseil Économique, dans des assemblées politiques, des syndicats... L'écho qu'ont eu leurs propos montre que la voie est bonne

- DEUXIEME PARTIE -

"LES OBJECTIFS CHOISIS DANS LE CONTRE-PLAN"

Les objectifs que le P.S.U. assigne au Contre-Plan sont triples : assurer, durant la prochaine période quinquennale, le droit au bien-être pour tous ; réduire sérieusement les inégalités flagrantes entre Français qui s'aggravent actuellement ; enfin, faire couvrir par la collectivité une part croissante des besoins sociaux des Français, en donnant la priorité aux équipements collectifs, que néglige le capitalisme.

Mais il ne saurait être question, pour autant, de sacrifier l'indépendance nationale à la poursuite de ces objectifs. Le P.S.U., s'il ne méconnaît pas les avantages que peut apporter l'association avec d'autres économies, tient cependant à ce que la France garde une certaine autonomie à sa politique et ne s'associe qu'à des partenaires poursuivant les mêmes buts qu'elle. Notre pays a d'ailleurs été trop longtemps dépendant des États-Unis pour que nous négligions le danger de nouvelles aliénations. Le P.S.U. a donc retenu, comme objectif international du Contre-Plan, l'équilibre de nos échanges extérieurs et le contrôle des capitaux étrangers (le tableau des ressources et des emplois de la Nation qu'on lira en Annexe, prévoit même un léger excédent des échanges extérieurs en 1970 : 0,50 milliards de francs actuels).

Cette remarque essentielle faite, voici les trois séries d'objectifs du Contre-Plan :

A - Assurer le droit au bien-être pour tous

A cette fin, cinq choix sont effectués :

1°) - Réduction de 10% de la durée hebdomadaire du travail

Au lieu de la simple réduction "spontanée" (par conventions collectives) de 1h30 de la durée hebdomadaire du travail, inscrite dans le V° Plan gouvernemental, le Contre-Plan prévoit une réduction de 4h30 des horaires de travail, conformément aux revendications des travailleurs d'un retour progressif aux 40 heures effectives.

Cette réduction se fera en combinant l'action contractuelle (conventions collectives par branches) et l'action législative et réglementaire (abaissement des horaires maxima autorisés ; compensation obligatoire par des congés supplémentaires des heures de travail au-delà de la moyenne légale ; incitations fiscales et financières visant à encourager les réductions d'horaires opérées par conventions collectives).

2°) - Fixation à 60 ans du droit à la retraite (au lieu de 65 ans).

De la sorte, que les travailleurs auront le choix, à cet âge, entre la retraite (majorée, comme on le verra plus loin) et la continuation du travail (s'ils en ont le goût et la force).

3°) - Majoration prioritaire du S.M.I.G. et de la retraite minima : S.M.I.G. à 500 fr par mois et retraite minimum à 250 fr.

Cela représente en cinq ans une augmentation du S.M.I.G. des deux tiers environ et un doublement de la retraite minima. Ces hausses prioritaires traduisent la volonté de garantir à tous un minimum décent. Plusieurs millions

• • • / • • • -•

de vieux profiteront du relèvement substantiel des retraites et 3 à 3 millions de petits salariés de la forte majoration du S.M.I.G.

4°) - Cela implique un taux de croissance élevée : 5,5% par an (au lieu de 5% dans le projet gouvernemental).

Un tel taux est nécessaire pour satisfaire dans un délai raisonnable les légitimes aspirations des classes populaires. Certes, une meilleure répartition entre les Français des fruits de l'expansion nationale permettrait déjà, vu le niveau de développement de notre pays, de satisfaire bien des besoins prioritaires ; mais elle ne saurait suffire à tout. La poursuite de la croissance la plus rapide possible est nécessaire pour développer à la fois les consommations insuffisantes, les investissements indispensables et les équipements collectifs qui font tragiquement défaut.

La croissance de 5,5% par an, malgré la réduction de la durée du travail acceptée plus haut, est possible dès lors que sont décidés simultanément :

- Le plein emploi des disponibilités actuelles de main d'oeuvre chiffrées par la commission compétente du Plan à quelque 500 000 personnes (que les conditions actuelles du marché du travail : salaires et durée des horaires, découragent de s'employer) ;

- Le recours accru (envisagé par le rapport gouvernemental) à la main d'oeuvre féminine et à l'immigration étrangère (les précautions étant prises pour que ce recours ne pèse pas sur les taux de salaires) ;

- enfin, l'augmentation des investissements productifs et les réformes de structure qui libéreront une productivité supplémentaire actuellement négligée.

On trouvera en Annexe les éléments chiffrés correspondant au choix de ces hypothèses.

La question se pose de savoir si la France peut durablement adopter un taux de croissance supérieur à celui de ses partenaires du Marché Commun. Dans l'hypothèse (probable) d'une libération accrue des échanges en Europe, le risque existe, effectivement, de voir la lenteur de certaines croissances étrangères freiner notre expansion (par le biais du commerce extérieur ou des tensions sur l'emploi). Mais l'expérience montre que des disparités de croissance peuvent - à condition de ne pas être trop fortes - subsister entre nations économiquement associées ; le P.S.U. ne prend d'ailleurs pas son parti de l'absence de planification européenne : pendant le prochain quinquennat, tout devrait être fait pour que la planification telle que nous la proposons pour la France impulse un début de planification commune en Europe, sous un contrôle démocratique et avec une participation syndicale réelle.

5°) - Une croissance rapide, à base de productivité élevée, nécessite à son tour un effort accru d'investissement de la part des entreprises.

Le Contre-Plan prévoit à cet effet une croissance supérieure d'environ un cinquième à celle retenue par le projet gouvernemental. En cinq ans, les investissements productifs des entreprises s'accroîtraient ainsi de près de 40% (les conditions de financement et d'appropriation de cet effort collectif sont précisées plus loin, dans la 3° partie : "Comment atteindre nos objectifs").

De façon systématique, la priorité sera donnée aux investissements du secteur public, secteur qui d'une part respecte plus facilement le Plan que le

patronat privé et d'autre part, constitue un outil essentiel pour réduire la place du capitalisme dans l'économie nationale.

B - Réduire les inégalités sociales

Les inégalités sont actuellement énormes en France : de 1 à plus de 500 pour les revenus nets (après impôt progressif). Les statistiques montrent que les salariés agricoles ont un revenu inférieur de moitié à celui de la moyenne des Français, les vieux et les petits exploitants agricoles un revenu inférieur du quart ...A l'inverse, les patrons, les membres des professions libérales, les cadres supérieurs ont en moyenne le double du revenu moyen. Et cette disparité ne fait que s'aggraver.

Le Contre-Plan se fixe l'objectif inverse : réduire les inégalités. Il y parviendra déjà en partie par le relèvement du S.M.I.C. et des retraites dont il a été question plus haut. Le Contre-Plan poursuit trois autres séries de buts pour parvenir à ce résultat :

1°) - Réduction des disparités de revenus

- augmentation des salaires un tiers plus rapide que celle des profits des entreprises individuelles. Le projet gouvernemental les traite de la même façon ;
- augmentation plus rapide des bas salaires que des hauts salaires (par le jeu de conventions collectives portant sur les salaires réels et garantissant au moins aux bas salaires le taux moyen de progression salariale) ;
- parité d'évolution (après rattrapage) des salaires entre secteur public et secteur privé ; égalité des salaires entre sexes.
- contrôle strict des profits des sociétés et fiscalité accrue sur les hauts revenus (lutte contre la fraude et les privilèges fiscaux).
- progression des revenus des agriculteurs plus rapide que celle des salaires mais variable : ce rattrapage sera de 2% pour les petits agriculteurs à 0% pour les gros agrariens.
- amélioration des prestations sociales et familiales (indexées sur le salaire moyen), dont la masse augmentera de 45% en cinq ans (le gouvernement a refusé cette progression qu'il limite à 38% seulement) ; création du présalaire étudiant pour faciliter l'accès des classes populaires à l'Université (6% seulement des étudiants et 2% des élèves de grandes écoles sont d'origine ouvrière).

2°) - Réduction des inégalités de consommation

La mise en oeuvre des mesures précédentes fera progresser la consommation des classes populaires plus vite que celle des classes privilégiées.

Le Contre-Plan fixe d'autre part un taux de croissance de la consommation moyenne par personne supérieur d'un cinquième à celui du projet gouvernemental (4,2 par an, en valeur réelle, au lieu de 3,5%). Dans ces conditions, l'application du Contre-Plan pourra faire progresser la consommation par personne des classes populaires 2 ou 3 fois plus vite que celle des classes aisées.

Une fiscalité plus élective (allègement des taxes sur le chiffre d'affaires pour les produits ou services correspondant aux besoins essentiels : alimentation, équipement ménager ; taxes alourdies sur les consommations de luxe contribuera encore à accroître la consommation des classes populaires.

3°) - Réduction des inégalités entre régions

- suppression législative des zones de salaires ;
- priorité aux crédits (subventions et formation professionnelle) destinés à la reconversion et aux implantations industrielles et agricoles au bénéfice des régions déprimées et d'une façon plus générale, priorité aux actions de réanimation régionale (structures urbaines d'accueil, infrastructure régionale, modernisation de l'agriculture...) qui permettront de réduire les inégalités de salaires effectifs.

C - Fournir aux Français les équipements collectifs nécessaires à une satisfaction croissante de leurs besoins sociaux par la collectivité.

La recherche du profit conduit fort logiquement le capitalisme - et la société qu'il inspire - à négliger les équipements collectifs, au profit de la consommation et de l'équipement individuels. Sous la pression syndicale, le IV° Plan d'abord, puis le projet de V° Plan ont amorcé un changement d'orientation à cet égard. Mais il n'existe aucune garantie quant à sa réalisation et de toute façon, les propositions demeurent beaucoup trop timides aussi bien sur le plan des objectifs que sur celui des moyens. Le Contre-Plan propose d'aller beaucoup plus loin, restant fidèle en cela non seulement à son souci d'accroître davantage la part du secteur public dans l'investissement national, mais encore sa volonté de privilégier les classes populaires (principales utilisatrices des services publics). Le Contre-Plan fixe donc :

- un objectif de construction supérieur de moitié à l'objectif gouvernemental (+51% en 1970 au lieu de +34%) ;
- un objectif pour les autres équipements collectifs (écoles, stades, hôpitaux, recherche scientifique) supérieur de près du tiers à l'objectif gouvernemental (+70% en 1970 au lieu de 54,5%).

10) - Construction

Le taux de croissance adopté pour les investissements relatifs au logement (8,6% par an) permettra d'atteindre en 1970 le rythme de 550.000 logements par an (+43% par rapport à 1965), dont 300000 H.L.M. locatives et 100 000 logements sociaux aux loyers un peu plus cher. Il permettra simultanément d'améliorer

de 6% environ la qualité et le confort des logements construits.

Le projet gouvernemental prévoit 470 000 logements seulement par an, en 1970, sans privilégier d'ailleurs les H.L.M. L'accélération préconisée par le

Contre-Plan est indispensable pour donner le plus vite possible un logement décent aux 3 millions de familles actuellement mal logées et pour donner un foyer aux millions de jeunes qui vont arriver à l'âge du mariage d'ici 1970. Une priorité identique sera donnée à la politique d'équipement urbain (en particulier à son aspect foncier) de façon à rendre cohérent le développement des villes, sous tous ses aspects, durant les prochaines années.

2°) - Enseignement et Recherche scientifique

Une priorité est également réservée à ces secteurs par le Contre-Plan qui met au premier plan les constructions de l'Enseignement technique et de l'Enseignement universitaire, particulièrement en retard sur les besoins. Les constructions du premier degré ne sauraient pour autant être négligées, puisque une classe sur cinq a encore plus de 35 élèves et que les migrations de populations accroîtront considérablement les besoins des villes d'ici 1970.

La formation et la nomination d'enseignements devront évidemment aller de pair avec la construction de locaux. Un effort spécial sera fait pour le logement des étudiants : un étudiant sur huit seulement peut être logé dans les cités universitaires.

Priorité aussi pour la recherche scientifique qui absorbe actuellement une part du revenu national inférieure de moitié à celle des autres grandes nations. Le Contre-Plan réserve à ce secteur une place privilégiée, par transfert des économies réalisées dans le domaine de la recherche nucléaire militaire.

3°) - Hôpitaux publics et centres de soins.

"La grande misère des hôpitaux français" n'est plus à rappeler : leur capacité d'hébergement ne s'est pas accrue pendant le demi siècle qui précéda les années 50 bien que les besoins aient augmenté de plus de moitié (population plus nombreuse, longévité accrue, traitements hospitaliers plus longs..) depuis 1958, un petit effort a été fait (210.000 lits actuellement au lieu de 180 000 au début du siècle) notoirement insuffisant aux besoins. En qualité, l'équipement français est encore plus déplorable : la moitié seulement des lits actuels sont situés dans des salles conformes aux normes du confort thérapeutique, le reste doit être réformé ou remplacé. Faut-il rappeler que les salles d'hospices inaugurées par... Louis XIII sont toujours en service ?...

Le Contre-Plan prévoit un triplement de l'effort fait durant le IV°Plan, de façon à pouvoir non seulement suivre l'accroissement des besoins d'hospitalisation dus à la poussée démographique (environ 50 000 lits), mais encore à rattraper le retard pris les années précédentes : l'équivalent de 30.000 lits à rénover et de 80 000 à remplacer -le projet gouvernemental prévoit une quinzaine d'années pour y parvenir-.

4°) - Les autres équipements collectifs

Faute de pouvoir énumérer ici toutes les rubriques d'équipements collectifs à privilégier, notons encore :

- la priorité à donner aux transports collectifs (métro, autobus, chemins de fer de banlieue), routes rapides de dégagement vers les banlieues ;
- l'effort à faire en faveur du sport et de la culture populaires (stades nombreux, maisons de jeunes, enseignement post-scolaire ...), de façon à donner à la jeunesse dont le rôle grandit dans la nation, les moyens de satisfaire son goût de l'effort, de la culture, des responsabilités.
- enfin l'aide à apporter au tourisme social (maisons familiales de vacances notamment : la majorité des ouvriers et des employés ne partent pas en vacances en raison du prix des séjours) et aux loisirs populaires (appelés à se développer rapidement en raison de la réduction des horaires de travail et l'élévation du niveau de vie des masses).

Mais la nation ne saurait se réserver intégralement les fruits de son expansion, alors que la majorité de l'humanité a encore faim et que les pays en lutte pour leur développement manquent de techniques, de capitaux, de spécialistes pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Le P.S.U. fidèle à l'internationalisme prolétarien, estime que la France doit contribuer de plus en plus au développement des pays demeurés à l'écart de l'enrichissement mondial.

Le Contre-Plan prévoit donc un effort accru de la France pour la mise sur pied d'un plan mondial visant à atténuer les inégalités entre pays industrialisés et nations exploitées, plan qui implique à la fois l'élévation et la régularisation des cours des matières premières et l'intensification de l'aide internationale - en techniciens comme en capitaux - aux pays sous-développés. Sans attendre le succès de cette initiative, la France intensifiera son aide propre, dans le respect de l'indépendance des peuples aidés, en donnant priorité :

- à l'aide technique et en investissements -plutôt qu'en subventions- ;
- aux pays qui, procédant à une réforme de leurs structures agraires, s'engagent dans la voie d'une construction planifiée de leur économie, c'est-à-dire du progrès technique et social.

- LES ECONOMIES A REALISER -

Bien entendu, tous ces choix nécessitent non seulement une croissance rapide de la production - capable de les satisfaire -, mais encore de substantielles économies faute desquelles l'équilibre d'ensemble du Contre-Plan serait compromis.

C'est pourquoi, logique avec ses choix, le P.S.U. réclame dans le cadre du Contre-Plan :

- I°) - L'abandon complet des dépenses de "force de frappe" que le projet gouvernemental du V° Plan prévoit au contraire d'augmenter de plus en plus.

Le maintien d'autre part, des dépenses militaires conventionnelles à leur niveau actuel permettra, au total, d'économiser quelque 1.500 milliards d'anciens francs en cinq ans sur les dépenses militaires, soit près de quatre fois le coût des H.L.M. ou des constructions scolaires de cette année,

Il s'agit là, non pas simplement d'une option technique ou économique, mais d'un choix politique contre toutes les forces de frappe (nationale, atlantique ou européenne) pour le désarmement et pour le désengagement de la France des blocs militaires. Ne pas faire ce choix conduirait à devoir abandonner près de la moitié des objectifs sociaux et économiques supplémentaires du Contre-Plan.

- 2°) - La compression d'un certain nombre de revenus ou de consommations
- profits des sociétés, revenus des professions libérales, hauts revenus salariaux... que la fiscalité progressive doit réduire ou stabiliser ;
- revenus de spéculation sous toutes ses formes : spéculation foncière, immobilière, boursière... La législation et la fiscalité doivent y pourvoir ;
- consommation de luxe à décourager, subventions parasitaires et privilèges fiscaux à supprimer.

3°) - Enfin, la réduction (ou la suppression) d'investissements peu utiles ou inutiles

- refus du permis de construire pour les résidences secondaires ou les sièges sociaux luxueux, aussi longtemps que la crise du logement populaire n'a pas perdu son acuité actuelle (le matériau et la main d'oeuvre doivent être réservés aux constructions prioritaires) ;

- renonciation aux investissements publics somptuaires, tel que le fameux stade de 100000 places qui coûtera le prix de plus de 100 stades et gymnases populaires.

Tels sont les grands objectifs que le Contre-Plan assigne à la nation pour les prochaines années.

Ils peuvent être poursuivis simultanément ainsi qu'en témoigne de tableau de cohérence publié en Annexe.

Ils sont incontestablement préférables à ceux que le gouvernement gaulliste a choisis dans son projet de V°Plan.

Mais à quelles conditions, avec quels moyens ces objectifs peuvent-ils être atteints ? C'est ce que nous allons voir dans une dernière partie.

---000---

- TROISIEME PARTIE -

"COMMENT ATTEINDRE NOS OBJECTIFS"

La réalisation des objectifs du Contre-Plan suppose assurément une transformation profonde du système économique. Le régime capitaliste est incapable de mobiliser les énergies nationales et de les orienter dans le sens du progrès (technique et social) ; il entretient de par sa nature, des germes permanents de gaspillage et de spéculation.

Refuser qu'il stérilise ainsi les forces productives du pays, c'est mettre en cause ses structures. C'est du même coup libérer des sources nouvelles de richesse (ou mettre fin à des gaspillages) au profit du pays.

En proposant dans ce Contre-Plan de nombreuses et importantes réformes de structures ainsi que le plein emploi des ressources du pays, le P.S.U. montre qu'il entend définir les moyens de sa politique.

A - Les réformes de structures à opérer

Les réformes de structures que préconise le Contre-Plan ont un double objectif - orienter l'économie vers le respect des objectifs énumérés précédemment, - développer la participation des travailleurs et de leurs organisations à l'élaboration du plan et au contrôle de son exécution.

Pratiquement ces réformes sont à opérer simultanément - et à titre de première étape - dans six directions : gestion des entreprises, étendue et fonctionnement du secteur public, reconnaissance du pouvoir syndical, réforme de la planification, réorganisation du financement et des investissements, enfin, discipline des revenus.

1°) - Gestion des entreprises

Dans la France contemporaine, l'entreprise demeure - en dépit du développement des techniques d'orientation de l'économie - une unité essentielle qui prend des décisions importantes en matière d'investissements, de salaires, de prix, d'exportations. Sous peine de perdre toute efficacité; il faut donc laisser à ces centres de décision la marge d'autonomie susceptible de stimuler les initiatives (l'expérience des pays socialistes va d'ailleurs dans ce sens).

Mais cela ne signifie pas qu'il faille laisser aux capitalistes - et à leurs délégués - la direction des entreprises, direction dont ils se servent pour frustrer les salariés d'une partie des fruits de leur travail et pour les priver de responsabilités. Partisan de l'auto-gestion des entreprises, le P.S.U. pense que, dans un premier temps - la durée du Contre-Plan -, des progrès importants doivent être réalisés :

- dans le secteur public, démocratisation effective des nationalisations par extension des pouvoirs des représentants du personnel et des centrales syndicales, aussi bien dans les domaines sociaux que dans celui, plus important, de la gestion économique ;

- dans le secteur privé, élargissement des pouvoirs de contrôle des comités d'entreprises, notamment sur l'emploi, l'organisation du travail, les salaires et les investissements de l'entreprise.

- Quel que soit le secteur, l'autonomie de gestion évoquée plus haut ne devra pas empêcher le respect du Plan, ce respect sera assuré au niveau des entreprises pour les secteurs monopolistiques ou fortement concentrés, et à celui des branches pour les secteurs concurrentiels ; la voie contractuelle (quasi contrats) pourra, de ce point de vue, s'avérer fort utile, de même que le contrôle des projets des entreprises, à l'occasion de leurs demandes de crédits.

2°) - Extension et renforcement du secteur public

Aussi longtemps que le capitalisme restera étendu dans notre pays, le secteur public devra jouer un rôle doublement essentiel : comme moyen d'orientation et d'exécution du plan démocratique, et comme rempart de l'intérêt général contre les intérêts du patronat.

Conscient de l'importance de ce rôle dans la bataille que la gauche livre pour la conquête du pouvoir, le P.S.U. inscrit au Contre-Plan :

- l'extension du secteur public par nationalisation des entreprises qui, par leur taille, dominent un secteur important de la production ; de celles qui s'opposent délibérément au respect du plan ; ainsi que d'une grande entreprise-témoin dans chaque secteur de l'activité économique (cette firme pilote permettant à la fois de peser sur le marché et de bien connaître le fonctionnement de la branche) ;

- le renforcement de ses moyens d'action : le secteur nationalisé doit disposer des moyens financiers, juridiques et techniques lui permettant d'assurer les reconversions qui lui sont nécessaires, d'être à la pointe de la recherche et d'exploiter les fruits de cette recherche (création par exemple d'une industrie atomique civile ou de filiales dans tous les secteurs concernés par les résultats des recherches).

Dans le même esprit, le secteur public pourra créer les entreprises nécessaires au plan dans les régions ou les branches que le capitalisme délaisse délibérément ; il doit également pouvoir contrôler l'organisation des secteurs dont il est le principal client.

- une meilleure coordination de ses diverses activités en vue de donner plus d'efficacité à l'action de ce secteur, moteur non capitaliste de notre économie qui doit impulser toute la vie économique

3°) - Reconnaissance du droit syndical

Les organisations syndicales ont un rôle décisif à jouer dans la détermination des objectifs et le contrôle de leur exécution par les entreprises. Mais ceci serait un vœu hypocrite si, en même temps, le droit syndical dans l'entreprise n'était pas étendu et garanti.

C'est pourquoi le Contre-Plan prévoit la reconnaissance de la section d'entreprise, la défense légale des militants, leur accès à toute l'information, la réglementation stricte des licenciements collectifs, conditions prioritaires de l'exercice normal du droit syndical. Les syndicats pourront alors négocier sur les éléments réels de rémunération, participer à l'élaboration

des plans d'entreprise conformes aux directives du plan et contrôler l'action des dirigeants. Les entreprises qui ne respectent pas le droit du travail ou qui n'appliquent pas les conventions collectives seront sévèrement sanctionnées.

4°) - Développement des organes de planification

Le fait que le régime gaulliste soit en train de vider la planification française de tout contenu réel ne doit pas inciter à rejeter ce mode d'organisation de la société économique. Bien au contraire, les organes de planification devront être développés et leur influence sur les unités de décision décentralisées mieux assurée.

A cet effet, le Contre-Plan prévoit :

- Une élaboration du plan plus démocratique, les choix préalables étant discutés au niveau national par l'ensemble des forces sociales du pays, en même temps que par sa représentation politique. La mise au point des objectifs se fera par la suite dans chaque industrie avec la participation des syndicats ;

- Une exécution réelle du plan grâce aux mesures suivantes :

- subordination au plan du budget de l'Etat, des programmes d'équipement des collectivités locales (et des aides que leur accorde l'Etat) ainsi que des activités des entreprises nationalisées. Etablis pour la même durée que le plan lui-même, le budget de l'Etat et ces programmes en constitueront le développement normal. Un ajustement annuel permettra, le cas échéant, les adaptations qu'imposerait la situation ;

- subordination au plan des firmes étrangères qui ne pourront s'installer en France qu'en s'engageant à suivre comme les firmes françaises les directives d'investissement et d'emploi fixées par le plan. Si elles venaient à dominer une branche d'activité importante, ces firmes étrangères seraient nationalisées ;

- nationalisation effective du crédit et création d'une banque nationale d'investissements : cela signifie d'abord que les principales banques d'affaires et de dépôt privées seront intégrées dans le secteur public, mais surtout que l'octroi des crédits, par branche et par grandes entreprises sera subordonné à l'accomplissement du plan et prévu dans le plan lui-même. Un conseil national de crédit et une direction du crédit contrôleront l'application du plan de financement. Ces organes pourront être relayés par des conseils du crédit régionaux chargés de compléter et de coordonner le financement du développement local ;

- enfin, recours approprié à la fiscalité : exemptions ou taux réduits pour les entreprises qui suivent les directives du plan ; à l'inverse, pénalisation fiscale des dépenses ou des investissements inutiles, impôt sélectif sur les profits, les hauts revenus ou les consommations chères, répression effective de la fraude.

5°) - Organisation du financement des investissements.

Pour réaliser les objectifs du Contre-Plan, il faudra, nous l'avons dit, mettre en oeuvre des programmes d'équipement considérables, supérieurs à ceux prévus par le gouvernement ; donc consacrer à l'investissement une part accrue du produit national, et ne gaspiller aucune ressource financière.

Deux exigences s'imposeront alors : dégager l'épargne globale suffisante (en limitant les consommations) ; affecter cette épargne aux investissements planifiés, en fonction des priorités du plan. Au regard de ces deux nécessités le choix entre les moyens de financement et entre les canaux qui drainent l'épargne vers les investissements apparaît secondaire.

-a- Il faut donc d'abord dégager une épargne suffisante. Cette épargne qui se forme déjà spontanément dans les entreprises et chez les ménages peut être développée :

- par réduction des frais de gestion des entreprises, frais qui dissimulent parfois de véritables distributions de profits,
- par une plus grande sécurité donnée aux épargnants ; bien des ménages accroîtraient en effet leur épargne s'ils ne voyaient pas leurs économies menacées par les spéculations boursières et immobilières (sous le regard indifférent, voire complice, des pouvoirs publics) et réduites par l'inflation (voulue par les grandes affaires et tolérée par le pouvoir sauf en de rares occasions).

Si l'épargne se révèle insuffisante par rapport aux besoins, la fiscalité sera utilisée au profit de l'investissement ; les consommations moins nécessaires seront alors réduites par la pression fiscale pour satisfaire les exigences du développement.

- b - Il faut, en second lieu, définir les équipements nécessaires dans chaque branche d'activité pour atteindre les objectifs du plan. Les commissions de modernisation fixeront à ce sujet des critères de conformité au plan. Le contrôle de cette conformité sera assuré par les administrations compétentes, assistées de comités consultatifs paritaires.

- c - Enfin, il faut assurer un contrôle sur tous les mécanismes de financement du pays :

- l'autofinancement doit être contrôlé rigoureusement parce qu'il permet, plus que tout autre moyen, la réalisation d'investissements non prioritaires, Plutôt que d'être affectés à des investissements peu souhaitables, les profits de l'entreprise seront prélevés par l'impôt ou confiés à une banque nationale d'investissements qui en opérera une meilleure affectation ;

- sur le marché financier, les émissions de capital et d'obligations auront à être justifiées par la présentation du programme de développement qui les nécessiteront ;

- enfin, les prêts du secteur financier public seront réservés au financement des équipements prioritaires qui ne pourraient pas être satisfaits par les deux méthodes précédentes.

Le recours strict à ces moyens de contrôle est d'autant plus nécessaire que - l'expérience le montre - l'épargne spontanée est rarement suffisante pour financer les investissements nécessaires. Imposer aux grandes entreprises de soumettre à l'avance leurs plans d'investissement et de financement ne saurait donc suffire ; il faut, par les moyens qui viennent d'être indiqués, s'assurer qu'ils seront exécutables et exécutés, les moyens de financement étant réservés en priorité aux équipements inscrits au Plan.

Est-ce à dire que le contrôle ainsi exercé dispense d'autres préoccupations en ce domaine ? Nullement : l'équité et l'efficacité commandent de donner la préférence à certaines méthodes de collecte de l'épargne :

- bien que l'autofinancement ait démontré dans le passé ses commodités pour les entreprises, il n'est pas admissible que le Profit brut des entreprises accaparé par les détenteurs privés du capital, progresse plus vite que les revenus des catégories les plus défavorisées (respectivement 10% pour les profits bruts des sociétés, contre 3% pour les revenus des catégories les

plus défavorisées, dans le projet gouvernemental). Une augmentation rapide de l'autofinancement suppose réglé le problème préalable de l'appropriation de celui-ci ;

- de même, toute restauration du marché financier qui impliquerait une aggravation de l'injustice dans la répartition des revenus est à refuser ;

- en revanche, il est bon que les salariés qui disposent d'économies modestes puissent participer à l'essor de l'outil productif national, sans pour autant perdre la possibilité de retrouver rapidement la disponibilité de ces économies en cas de besoin ; le Trésor doit pouvoir utiliser de façon croissante cette épargne pour les investissements à long terme en garantissant aux épargnants la constante disponibilité de leurs dépôts ;

- enfin, le refus par des entreprises d'employer <pour> l'investissement l'épargne dont elles disposent ou de réaliser des investissements déclarés prioritaires par le plan déclenchera des sanctions automatiques par l'Etat pouvant aller jusqu'à la nationalisation.

L'importance décisive de cette question du financement de l'investissement explique la longueur des développements consacrés à ce sujet par le Contre-Plan. Contrairement au gouvernement qui poursuit une politique financière incompatible avec son propre plan, nous entendons assurer les moyens financiers du Contre-Plan.

6°) - La répartition du revenu national,

Le Contre-Plan a assez clairement précisé ses objectifs en matière de revenus (2.° partie, B. "Réduire les inégalités sociales") et en matière de besoins sociaux (2° partie, C. "Fournir les équipements collectifs nécessaires") pour qu'il ne soit point nécessaire ici de les rappeler, ou, comme fait le projet gouvernemental du V°Plan, d'inventer en sus une "politique des revenus". C'est tout le Contre-Plan qui vise à distribuer plus équitablement le revenu national.

De très nombreux moyens ont déjà été proposés à cet effet : contrôle des profits et des autres revenus non salariaux, augmentation rapide des transferts sociaux et familiaux, fiscalité progressive sur les revenus et le capital, appropriation collective de l'autofinancement, politique des prix,...

Il faut ajouter à cette panoplie déjà longue de moyens, que le Contre-Plan suppose - c'est l'axe même de la politique qu'il inspire - l'appui des classes populaires (urbaines et rurales) et de leurs organisations syndicales. Sans cet appui, le Contre-Plan ne peut être mis en oeuvre. Mais un tel appui implique des garanties sérieuses pour les travailleurs qui le donnent : cet engagement réciproque pourra prendre la forme d'accords et de conventions collectives négociés couvrant la période d'application du Contre-Plan.

Cette voie contractuelle garantira aux classes populaires le bénéfice des avantages contenus dans le Contre-Plan ; elle permettra simultanément au Contre-Plan soutenu durablement par les travailleurs, de s'inscrire plus facilement dans les faits.

B. Le plein emploi des ressources nationales

Modifier en profondeur les structures économiques du pays ne saurait cependant suffire : qu'apporte une réforme qui n'enrichit pas par elle-même la nation. En même temps que la réforme des structures, le Contre-Plan propose la mobilisation de toutes les ressources employées - ou mal employées - de la nation : ressources en hommes (nombre et qualification), moyens physiques et techniques. C'est le plein emploi des ressources du pays que le Contre-Plan propose d'atteindre en recourant à quatre séries d'actions.

1°) - Les ressources en hommes

Alors que le projet gouvernemental du V° Plan implique la reconstitution d'une armée de travailleurs en réserve pour combattre l'inflation, le Contre-Plan affirme que celle-ci ne sera jugulée que par l'accroissement maximal de la production : il s'agit donc de donner du travail à tous.

Selon la commission de la main d'oeuvre du plan, le plein emploi des disponibilités prévisibles du pays peut augmenter d'environ 100 000 personnes le nombre des travailleurs.

De plus, il faut organiser une meilleure répartition géographique de l'emploi, aménager les horaires de travail (pour les femmes notamment) et résoudre les problèmes de transports, en particulier dans la région parisienne.

Il faut encore transformer complètement les conditions de recrutement et d'accueil de la main d'oeuvre étrangère qui ne doit plus être livrée à l'arbitraire patronal et à l'incertitude conjoncturelle. Son emploi doit être, au contraire, entouré de garanties équivalentes à celles dont bénéficient les Français et contribuer au développement des pays d'origine de ces travailleurs.

2°) - La qualification des hommes et la recherche.

Il ne suffit pas d'accroître les effectifs, il faut les rendre plus productifs parce que mieux qualifiés.

En empêchant la démocratisation de l'enseignement, le régime capitaliste met un frein puissant au développement. A l'inverse, le Contre-Plan prévoit :

- la réalisation effective de l'obligation scolaire jusqu'à 17 ans en 1970,
- l'attribution d'un présalaire aux étudiants,
- un effort prioritaire (en locaux comme en formation d'enseignants) en faveur de l'enseignement technique et scientifique,
- la modernisation des programmes d'enseignement dans le cadre de la réforme démocratique de l'enseignement,
- considérant enfin que la recherche est le moteur du progrès (à condition de ne pas être orientée vers la découverte de nouveaux gadgets destinés à stimuler les dépenses des classes privilégiées ou vers la réalisation de moyens de destruction), le P.S.U. estime que les économies réalisées sur la force de frappe ne devraient pas être dispersées pour accroître la consommation générale, mais soigneusement affectées à la recherche civile et à la création d'équipements productifs.

3°) - Le sol et les terrains

C'est devenu une banalité de constater que la satisfaction des besoins

populaires en logements aussi bien que l'urbanisation exigent la disparition de la spéculation foncière qui n'a cessé de s'amplifier au fil des ans.

Le Contre-Plan prévoit la transformation en terrains à bâtir de quelque 10 000 hectares de sols par an. Cela nécessite une réforme radicale de l'appropriation du sol par méthode de "municipalisation" du sol. Réclamée par une fraction croissante de l'opinion, cette technique qui consiste à faire acheter (à un prix non spéculatif) par les collectivités locales, les terrains à leur programme de construction et d'urbanisation et à ne plus les revendre (mais simplement les louer en exigeant le respect strict d'un cahier des charges), permettra seule d'en finir avec la spéculation actuelle qui vole, pour le profit de quelques uns, les contribuables, les locataires et les futurs propriétaires.

Cette réforme se heurtera à des résistances farouches. En attendant que son application produise tous ses effets, le Contre-Plan mettra en oeuvre des techniques complémentaires, expérimentées à l'étranger :

- impôt annuel et progressif sur la valeur vénale réelle des terrains non construits,
- droit de préemption sur tous les sols à valeur déclarée par leur propriétaires,
- privilège d'achat des collectivités lors des offres de vente.

Ces instruments porteront un premier coup sensible à la rétention des terrains, à la spéculation et à la réservation des meilleurs sols pour la construction de luxe.

4°) - La chasse au gaspillage permettra des gains de productivité

Pour compléter cet ensemble de mesures, toute une série de dispositions particulières viseront à supprimer le gaspillage des ressources nationales et à faire profiter la nation des gains de productivité :

- dans l'agriculture : reconnaissance comme tel du droit d'exploitation du sol (distinct du droit de propriété du même sol) qui permettra aux agriculteurs de se consacrer à l'amélioration de la productivité de leur exploitation (plutôt qu'un rachat ruineux des terres qu'ils travaillent) ; réservation de l'aide publique aux groupements d'agriculteurs (plus productifs que les exploitants séparés) ; aide systématique à l'organisation par les agriculteurs de la vente et de la transformation de leurs produits (pour éviter les gaspillages auxquels donne lieu la distribution des produits alimentaires) ; effort massif de formation culturelle et technique des agriculteurs ;
- dans l'industrie : contrôle de la concentration accélérée des firmes françaises ; celles-ci doivent avoir une taille qui réponde aux exigences techniques et à la compétition internationale mais ne doivent pas tomber dans le gigantisme qui stérilise les initiatives ; organisation plus rationnelle de la répartition des tâches entre petites et moyennes entreprises ; suppression du "secret des affaires" ; diffusion plus rapide des progrès techniques et des découvertes scientifiques applicables à l'industrie ;
- dans la distribution : réduction du nombre des commerces par regroupement des points de vente dans les commerces pléthoriques ; rénovation et démocratisation des coopératives qui devraient jouer, concurremment avec un secteur commercial public à créer, un rôle pilote dans la distribution au moindre coût ; limitations plus nombreuses des marges commerciales ; appui au groupe-

ments de consommateurs qui peuvent jouer un rôle important dans la chasse au gaspillage commercial ;

Bref, il s'agit dans tous les domaines de mettre un terme au gaspillage que font naître la recherche du profit et l'anarchie des marchés.

Ce souci d'accroître la productivité de la nation pour en faire profiter les classes populaires, implique aussi une politique permanente de reconversion de façon à ne pas freiner l'expansion à la suite de drames sociaux que l'on n'aurait pas su éviter. Une telle politique ne peut être organisée avec le concours des travailleurs que si les organisations syndicales sont associées à l'élaboration de la stratégie économique d'ensemble et que si les inconvénients humains de tout changement, prévus à l'avance, sont compensés au niveau de la rémunération, le plein emploi étant assuré en tout état de cause.

A ces conditions, les travailleurs n'auront plus de raisons de redouter le progrès technique et l'évolution économique, dont le capitalisme leur a depuis toujours fait supporter les contraintes.

Réconcilier durablement les classes populaires avec l'expansion et ses transformations n'est pas le moindre objectif du Contre-Plan.

-----o0o-----

CONCLUSION

Le Contre-Plan dont le P.S.U. propose la discussion aux forces politiques de gauche et aux organisations syndicales a été conçu comme un ensemble cohérent et constructif.

Cohérent, il fixe une hiérarchie des objectifs et définit les moyens à mettre en oeuvre pour équilibrer les ressources et l'emploi. On peut naturellement modifier l'ordre des priorités ou préférer telle réforme à telle autre. A condition toutefois de ne jamais perdre de vue que les problèmes posés sont solidaires : une meilleure distribution des revenus exige à la fois une sélection des consommations et une forte croissance ; une expansion rapide sans inflation réclame de profondes réformes de structures. Revendiquer les unes sans imposer les autres, c'est pure hypocrisie et démagogie.

Constructif, il propose à la gauche de finir avec l'attitude exclusivement critique et finalement démobilisatrice qui a été trop souvent la sienne. Le pouvoir gaulliste joue sur l'absence de programme de ses détracteurs. Opposer à son projet de V° Plan, un Contre-Plan fondamentalement différent et plus cohérent dans ses objectifs, c'est lui enlever un de ses arguments et non le moindre.

Alors que le caractère néo-capitaliste du gaullisme s'affirme, avec toutes ses contradictions, à travers une série de mesures qui transforment la vie quotidienne des Français, montrer qu'une autre orientation est possible, c'est accomplir un acte politique essentiel.

En matière économique, toute décision recouvre une option politique. Aujourd'hui il faut choisir :

- entre les équipements collectifs et les dépenses de prestige,
- entre la réduction rapide des disparités des revenus et leur inégalité croissante,
- entre la planification démocratique et le libre jeu des mécanismes capitalistes,
- entre l'instauration d'un pouvoir de contrôle des travailleurs dans l'entreprise et le maintien des privilèges patronaux.

C'est ce que propose le Contre-Plan. Certes, nous l'avons déjà dit, il ne prétend pas édifier la société socialiste ; son but est moins ambitieux mais primordial.

Il veut donner à la gauche le moyen de faire avancer l'unité dans le domaine où les travailleurs interviennent le plus directement, le moyen d'offrir ainsi de nouvelles possibilités à l'action syndicale, le moyen de mobiliser l'opinion populaire sur un plan d'ensemble qui intègre les revendications particulières, le moyen d'affirmer une volonté politique de changement. Voilà la signification profonde du Contre-Plan qui exprime avant tout une stratégie adaptée aux conditions des luttes sociales et politiques actuelles.

ANNEXES

EVALUATION DE L'EQUILIBRE DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

	Milliard de FR.1960								
	unité	1970			Taux de croissance annuels			Indices 1970/1965	
	1965	Options gouverne- mentales	Contre- Plan	Diffé- rence	Options gouverne- mentales	Contre- Plan	Diffé- rences	Options gouverne- mentales	Contre- Plan
<u>1- Ressources de la Nation</u>									
<u>Production Intérieure Brute</u>	339,850	433,30	444,30	II	5	5,5	0,5	127,5	130,5
<u>Importation</u>	54,076	85,66	86,66	I	9,6	10	0,4	158,5	161
<u>Exportation</u>	-54,838	-86,16	-87,16	-I	9,4	9,8	0,4	157	130
<u>Total des ressources disponibles</u>	339,088	432,80	443,80	II	5	5,5	0,5	127,5	130,5
<u>2-Emploi de ces ressources</u>									
<u>Consommations</u>									
Ménage	241,214	300,16	310,16	+10	4,5	5,2	0,7	124,5	128,5
Administrations	15,174	20,92	15,22	-5,7	6,6	0,1	6,5	138	100,5
Dont civiles	(6,926)	(9,51)	(9,51)	-	(6,5)	(6,5)	-	137,5	137,5
militaires	(8,248)	(11,41)	(5,71)	(-5,7)	(6,7)	(-7)	(13,7)	138,5	69
Institutions financières	1,687	2,29	2,29	-	6,3	6,3	-	135,5	135,5
<u>Investissements</u>									
Des entreprises	46,683	61,58	63,58	2	5,7	6,3	0,6	132	136
logement	17,947	24,06	27,16	3,1	6	8,6	2,6	134,5	151
Des administrations	10,426	16,12	17,72	1,6	9,1	11,2	2,1	154,5	170
Institutions financières	0,343	0,50	0,50	-	7,8	7,8	-	146	146
<u>Variation des stocks</u>	5,614	7,17	7,17	-	-	-	-	-	-
<u>Total des emplois</u>	339,088	432,80	44,080	II	5,0	5,5	0,5	127,5	130,5

NOTE SUR LE TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

A. - Moyens mis en œuvre pour obtenir le taux de croissance de 5,5%
(au lieu de 5% du projet gouvernemental)

- Diminution de la durée du travail	-0,85%
- Age de la retraite	-0,1%
- Augmentation des investissements avec début de sélection de ces investissements	+0,35%
-Plein emploi des disponibilités de main-d'œuvre (500 000 personnes)	+0,5%
Augmentation de la main-d'œuvre féminine et des Migrations agricoles (300 000 personnes Equivalents temps plein	+0,4%
-Croissance plus forte de la productivité permise par la politique économique d'ensemble préconisée	+0,2%

B- Remarques sur les conditions et les résultats du Tableau

1) - La population active dans ces conditions serait en 1970 de 5% supérieure à celle prévue par le projet gouvernemental.

2)- La consommation par personne progresse en moyenne de 4,2% par an, soit un cinquième en plus que dans le projet gouvernemental (3,5%)

La préférence accordée aux revenus et aux consommateurs des classes populaires permet, avec ce taux moyen, d'obtenir pour ces classes une consommation par personne largement supérieure (de 1/3 à ½ en plus selon les choix de ventilation) à celle du projet gouvernemental.

3)- L'augmentation relativement faible en apparence, des investissements productifs dans le Contre-Plan par rapport au projet gouvernemental provient de la prise en compte, dans ce poste, à côté d'un accroissement important des investissements réellement productifs (4,5 milliards), d'une réduction simultanée de 2,5 des subventions militaires.